

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 21 MAI 2024

INTRODUCTION

Chers Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

Les Assemblées Générales de ce jour se tiennent physiquement au siège de notre Société conformément aux statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de permettre aux actionnaires de participer à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations. Toutefois, il a permis aux actionnaires d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire par un système de vidéo-conférence.

Le vote ne pouvait avoir lieu que par procuration ou en participant physiquement à l'assemblée générale au siège de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Counson, administrateur délégué d'EVS, remplaçant le Président du Conseil d'Administration d'EVS, Johan Deschuyffeeler qui ne pouvait pas être présent physiquement à l'assemblée générale.

Monsieur Michel Counson demande à Monsieur Nicolas Bayers, Head of Legal, qui accepte, de remplir le rôle de secrétaire.

L'assemblée choisit 2 scrutateurs : Sophie Hollay et Kristel Skilbecq qui acceptent.

FORMALITES

Au préalable, il est attiré l'attention sur les points suivants:

1. Les convocations ont été communiquées le **19 avril 2024** et les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet du groupe depuis lors. Les convocations dans la presse pour cette assemblée ont été publiées dans:

- > DE TIJD: vendredi 19 avril 2024
- > L'ECHO: vendredi 19 avril 2024
- > MONITEUR BELGE: vendredi 19 avril 2024

Les numéros justificatifs des journaux seront vérifiés par les scrutateurs.

2. Les actionnaires nominatifs ont été individuellement convoqués par courrier postal ou électronique daté du 19 avril 2024.

3. Tous les actionnaires présents (Erwin Peterges & Frederik Ghesquiere) [et représentés (dont représenté par ici présent)], et le nombre de titres pour lesquels ils prennent part au vote sont mentionnés sur la liste de présence. Les scrutateurs ont procédé à la vérification de la liste de présences ainsi que des documents présentés – attestations de dépôts et procurations.

4. Les membres du Conseil d'Administration et de la Leadership Team suivants sont présents:

- > Michel Counson, administrateur délégué et CTO Hardware (Les autres membres du conseil d'administration sont excusés)
- > Serge Van Herck¹, administrateur délégué et CEO et Veerle De Wit, CFO, sont également présents

MOT DU CEO

Avant de parcourir l'ordre du jour, notre CEO, Serge Van Herck (représentant InnoVision BV), s'adresse aux actionnaires pour commenter sur l'année 2023 et les remercie pour leur participation et leur confiance en EVS.

ORDRE DU JOUR

Le Secrétaire parcourt l'ordre du jour.

Les résolutions de cette Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

1. **Prise de connaissance du Rapport de Gestion** relatif aux comptes annuels statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, comportant la **Déclaration de Gouvernance d'Entreprise de la Société** et le **Rapport de durabilité**, établis par le Conseil d'Administration.
2. **Présentation et approbation du Rapport de Rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023**, inclus dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise du Rapport de Gestion.
Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le Rapport de Rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise du Rapport de Gestion.
3. **Prise de connaissance des Rapports du Commissaire** relatifs aux comptes annuels statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
4. **Présentation et approbation des comptes annuels statutaires et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ; présentation et approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions aux employés de la Société.**
Propositions de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et l'affectation du bénéfice net de EUR 63,891,945.43 comme suit :
 - distribution d'un dividende brut de EUR 1,10 par action, soit un total de EUR 14,776,524 sur base d'un nombre total d'actions en circulation de 13,433,204 au 31/12/2023, dont (i) une part d'un montant de EUR 0.50 brut par action existante a été payée en novembre 2023 (coupon 35) à titre de dividende intérimaire et (ii) le solde de EUR 0.60 brut par action sera payable lors du détachement du coupon 36;
 - distribution de 36 actions (estimation dans l'hypothèse d'une moyenne de cours de EUR 33,20, à confirmer ultérieurement sur la base de la moyenne du cours de clôture des 30 jours précédant l'envoi de la présente convocation) de la Société à chaque employé de la Société ayant été engagé avant le 1er janvier 2024, au prorata de ses prestations effectives (ou assimilées) en 2023, dans le cadre du plan d'intéressement relatif à la distribution des bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui est approuvé. L'attribution de ces actions par la Société, sous réserve du respect de ses obligations fiscales, est également approuvée. Ce plan concerne un maximum de 382 personnes ;

¹ Représentant une BV

- report du solde du bénéfice net, après les éventuelles retenues imposées par la loi ou les statuts, sur l'exercice suivant.

5. Décharge aux Administrateurs

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

6. Décharge au Commissaire

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

7. Renouvellement du mandat de The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan Deschuyffeeler, en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'Administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan Deschuyffeeler, en tant qu'Administrateur.

Proposition de décision: L'assemblée générale prend connaissance de la fin de mandat de The House of Value – Advisory & Solutions BV en qualité d'administrateur de la Société et décide de renouveler le mandat de The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan Deschuyffeeler, en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2028, et constate son indépendance, conformément à l'article 7:87 du CSA, dès lors qu'il répond à la définition de cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020. Le mandat est rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

8. Renouvellement du mandat de Innoconsult BV, représentée par Martin De Prycker, en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'Administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de Innoconsult BV, représentée par Martin De Prycker, en tant qu'Administrateur.

Proposition de décision: L'assemblée générale prend connaissance de la fin de mandat de Innoconsult BV en qualité d'administrateur de la Société et décide de renouveler le mandat de Innoconsult BV, représentés par Martin De Prycker, en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2028, et constate son indépendance, conformément à l'article 7:87 du CSA, dès lors qu'il répond à la définition de cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020. Le mandat est rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

9. Renouvellement du mandat de Michel Counson, en tant qu'Administrateur

Proposition de décision: L'assemblée générale prend connaissance de la fin de mandat de Michel Counson en qualité d'administrateur de la Société et décide de renouveler le mandat de Michel Counson, en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2028. Le mandat est non rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

10. Mission relative l'assurance de l'information sur le développement durable

Proposition de décision: Sur proposition du conseil d'administration, agissant sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise, l'assemblée générale décide de confier à EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Carlo-Sébastien D'Addario (A02506), Réviseur d'Entreprise, la mission relative à l'assurance de l'information sur le développement durable pour une durée qui s'alignera avec le mandat actuel de commissaire chargé du contrôle des comptes annuels. La mission d'assurance de l'information en matière de durabilité est prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du

Parlement européen et du Conseil européen sur les rapports de durabilité des entreprises (la " directive sur la responsabilité sociale des entreprises " ou " CSRD "), qui devrait être transposée en droit belge d'ici le 6 juillet 2024. Ces informations sur la durabilité comprennent également les informations requises par l'article 8 du règlement européen (UE) 2020/852 relatif à l'établissement d'un cadre pour la promotion des investissements durables (la " taxonomie de l'UE ").

11. Pouvoirs pour l'exécution des décisions prises

Proposition de décision: L'assemblée générale confère à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

ACTIONNARIAT PRESENT OU REPRESENTÉ

Les résolutions de cette Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

La liste de présence établit que :

- > le nombre des actionnaires présents et représentés s'élève à 116.
- > réunissant 3.860.045 parts sociales disposant du même nombre de voix,
- > soit 26,9% du capital social.

Les membres du Bureau contrôlent définitivement la liste de présences et la signent.

L'Assemblée est donc valablement constituée et apte à voter sur les points de son ordre du jour.

QUESTIONS - REPONSES

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, nous allons passer à la session de questions – réponses. Le CEO a répondu préalablement aux questions qui ont été posées par les actionnaires avant l'assemblée par écrit. Ces questions et réponses ont été publiées sur le site internet de la société en amont de cette assemblée générale. Le CEO répond oralement aux questions posées par les actionnaires présents.

DELIBERATIONS

L'Assemblée entame l'ordre du jour.

Remarque préalable : les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable des documents suivants disponibles sur le website, le Président dispense le secrétaire de la lecture de ceux-ci.

POINT 1. RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion, comportant la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise de la Société et le Rapport de durabilité, est acté.

POINT 2. PRESENTATION DU RAPPORT DE REMUNERATION POUR L'ANNEE 2023

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le Rapport de Rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise du Rapport de Gestion.

La proposition est approuvée avec 90,5% des votes.

POINT 3. RAPPORT DES COMMISSAIRES

Carlo-Sébastien D'Addario a remis son rapport.

Le rapport des Commissaires est acté.

POINT 4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT ET APPROBATION D'UN PLAN DE PARTICIPATION BENEFICIAIRE SOUS FORME DE DISTRIBUTION D' ACTIONS AUX EMPLOYES DE LA SOCIETE

Propositions de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et l'affectation du bénéfice net de EUR 63,891,945.43 comme suit :

- distribution d'un dividende brut de EUR 1,10 par action, soit un total de EUR 14,776,524 sur base d'un nombre total d'actions en circulation de 13,433,204 au 31/12/2023, dont (i) une part d'un montant de EUR 0.50 brut par action existante a été payée en novembre 2023 (coupon 35) à titre de dividende intérimaire et (ii) le solde de EUR 0.60 brut par action sera payable lors du détachement du coupon 36;

- distribution de 36 actions (estimation dans l'hypothèse d'une moyenne de cours de EUR 33,20, à confirmer ultérieurement sur la base de la moyenne du cours de clôture des 30 jours précédant l'envoi de la présente convocation) de la Société à chaque employé de la Société ayant été engagé avant le 1er janvier 2024, au prorata de ses prestations effectives (ou assimilées) en 2023, dans le cadre du plan d'intéressement relatif à la distribution des bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui est approuvé. L'attribution de ces actions par la Société, sous réserve du respect de ses obligations fiscales, est également approuvée. Ce plan concerne un maximum de 382 personnes ;

- report du solde du bénéfice net, après les éventuelles retenues imposées par la loi ou les statuts, sur l'exercice suivant.

Les comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2023 et l'affectation du bénéfice net de EUR 63,891,945.43 tel que proposés par le Conseil sont approuvés à 100% des votes.

POINT 5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

La proposition de décharge à donner aux administrateurs au cours de l'exercice écoulé est approuvée à 100% des votes.

POINT 6. DECHARGE AU COMMISSAIRE

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

La proposition est approuvée à 99,7% des votes.

POINT 7. RENOUELEMENT DU MANDAT DE THE HOUSE OF VALUE – ADVISORY & SOLUTIONS BV, REPRÉSENTÉE PAR JOHAN DESCHUYFFELEER, EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan Deschuyffeleer, en tant qu'Administrateur.

Proposition de décision : L'assemblée générale prend connaissance de la fin de mandat de The House of Value – Advisory & Solutions BV en qualité d'administrateur de la Société et décide de renouveler le mandat

de The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan Deschuyffeleer, en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2028, et constate son indépendance, conformément à l'article 7:87 du CSA, dès lors qu'il répond à la définition de cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020. Le mandat est rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est approuvée à 97% des votes.

POINT 8. Renouvellement du mandat de Innoconsult BV, représentée par Martin De Prycker, en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'Administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de Innoconsult BV, représentée par Martin De Prycker, en tant qu'Administrateur.

Proposition de décision : L'assemblée générale prend connaissance de la fin de mandat de Innoconsult BV en qualité d'administrateur de la Société et décide de renouveler le mandat de Innoconsult BV, représentés par Martin De Prycker, en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2028, et constate son indépendance, conformément à l'article 7:87 du CSA, dès lors qu'il répond à la définition de cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020. Le mandat est rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est approuvée à 99,7% des votes.

POINT 9. Renouvellement du mandat de Michel Counson, en tant qu'Administrateur

Proposition de décision : L'assemblée générale prend connaissance de la fin de mandat de Michel Counson en qualité d'administrateur de la Société et décide de renouveler le mandat de Michel Counson, en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2028. Le mandat est non rémunéré conformément à la Politique de Rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est approuvée à 92,5% des votes.

POINT 10. Mission relative l'assurance de l'information sur le développement durable

Proposition de décision : Sur proposition du conseil d'administration, agissant sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise, l'assemblée générale décide de confier à EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Carlo-Sébastien D'Addario (A02506), Réviseur d'Entreprise, la mission relative à l'assurance de l'information sur le développement durable pour une durée qui s'alignera avec le mandat actuel de commissaire chargé du contrôle des comptes annuels. La mission d'assurance de l'information en matière de durabilité est prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen sur les rapports de durabilité des entreprises (la " directive sur la responsabilité sociale des entreprises " ou " CSRD "), qui devrait être transposée en droit belge d'ici le 6 juillet 2024. Ces informations sur la durabilité comprennent également les informations requises par l'article 8 du règlement européen (UE) 2020/852 relatif à l'établissement d'un cadre pour la promotion des investissements durables (la " taxonomie de l'UE ").

La proposition est approuvée à 99,9% des votes.

POINT 11. POUVOIRS POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS PRISES

Proposition de décision: L'assemblée générale confère à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

La proposition est approuvée à 99,9% des votes.

CLOTURE

L'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire étant épuisé, le Président propose de dispenser le secrétaire de la lecture du procès-verbal de cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc clôturée.

Monsieur Michel Counson, et le Secrétaire Nicolas Bayers rappellent qu'une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra devant Maître Andris, Notaire à Bassenge à 12h ce jour au siège social de la Société.

Le Secrétaire,

Nicolas Bayers



Le Président

Michel Counson



Le Premier Scrutateur,

Sophie Hollay



Le Second Scrutateur,

Kristel Skilbecq

